

années 1837 et 1838, fut accepté par lord Elgin et le Gouvernement britannique en 1849. Cette loi établissait effectivement le principe de la pleine autonomie interne au sujet de la vaste gamme des questions relevant de la compétence des gouvernements coloniaux. Par la suite, le principe du gouvernement responsable jouissant d'une grande autonomie à l'égard des questions intérieures a été largement appliqué dans tout l'Empire britannique. D'immenses changements ont découlé de l'application générale de ce principe. En 1867, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada est devenu le premier dominion autonome; l'Australie a acquis le statut de dominion en 1901, la Nouvelle-Zélande en 1907 et l'Afrique du Sud en 1909. La montée du Commonwealth britannique, en tant qu'association distincte de l'Empire britannique, a débuté peut-on dire avec l'ouverture de la Conférence des colonies à Londres en 1897, Conférence réservée aux représentants des colonies pourvues de gouvernements responsables et à la Grande-Bretagne. Lors de la Conférence des colonies en 1907, il a été décidé d'appeler ces conférences "Conférences impériales" afin de refléter le nouveau statut des dominions⁵.

Des changements importants sont survenus entre 1914 et 1939, époque où le Canada et les autres dominions autonomes ont assumé une part grandissante de responsabilités dans la conduite de leurs relations avec d'autres pays. A la fin de la Première Guerre mondiale, le Canada, appuyé parfois par les autres dominions, a réussi à affirmer son indépendance par rapport à la Puissance impériale grâce à des accords et à des précédents qui, à leur tour, ont jeté les bases de l'évolution politique ultérieure. A la suite du succès remporté à Versailles en 1919, les dominions ont obtenu le droit d'être représentés de façon distincte aux conférences internationales, et, dans les années 20, le droit à la représentation diplomatique dans les pays étrangers. Les modifications apportées à la nature de ces relations firent l'objet du communiqué publié à l'issue de la Conférence impériale de 1926. Reprenant les recommandations présentées dans la déclaration de Balfour, le communiqué définissait la Grande-Bretagne et les dominions comme "des communautés autonomes au sein de l'Empire britannique, égaux en statut, et n'étant en aucune manière subordonnés les uns aux autres tant pour leurs affaires intérieures qu'extérieures, quoique unis par une allégeance commune envers la Couronne, et librement associés comme membres du Commonwealth des Nations britanniques". Le Statut de Westminster de 1931 traduisit sous forme de loi les décisions prises en 1926, et établit que les pouvoirs législatifs des Parlements des dominions étaient égaux à ceux du Parlement britannique.

La Conférence impériale de 1926 a également été à l'origine d'une réorientation importante des rapports entre les dominions. Même

⁵ La liste des conférences figure à l'annexe E.